

sont-ils en danger ?



IGP : « Nous redoutons un grand nombre de citrons de Menton déclassés »

Récolter des citrons de trop petits calibres, c'est la plus grande crainte de Pierre Ciabaud. Une éventualité qui n'est pas à exclure alors que la grosseur des agrumes demeure l'un des critères principaux pour l'obtention de l'Indication géographique protégée (IGP).

« Retard de croissance »

« N'importe quelle culture a des besoins en eau et particulièrement les agrumes en zone méditerranéenne, rappelle Stéphane Constantin, directeur de l'Association pour la promotion du citron. Aujourd'hui, il faut dire qu'il y a de vraies sensibilités de la part des producteurs en faveur de la préservation des ressources naturelles, notamment en eau. Le plus gros problème, c'est l'arrosage de l'agrumes car chez nous la période se situe entre mai et novembre. » Des difficultés qui pourraient inévitablement influencer sur la taille des agrumes au moment de la récolte, prévue à partir de décembre.

Selon lui, l'enjeu reste surtout d'alimenter les jeunes arbres qui nécessitent une grande quantité d'eau puisqu'ils ne sont pas encore tout à fait enracinés. « Le risque, c'est d'accuser un retard de croissance sur les arbres en production pour la récolte prochaine. Mais surtout de se retrouver avec des problèmes de calibrage des citrons », souligne-t-il. Conséquence directe : certains citrons pourraient ne pas obtenir le précieux IGP, un gage de qualité mais aussi un label qui permet aux producteurs de commercialiser leurs agrumes à un prix fixe. Évidemment plus cher que des citrons « classiques ». « S'ils ne sont pas labellisés, je devrais les vendre 4 euros le kg contre 7 euros s'ils le sont », souli-



Certains citrons pourraient perdre la certification, due à leur trop petite taille. (Photo C. D.)

gne Pierre Ciabaud. Un manque à gagner non négligeable pour ce petit producteur. « Nous redoutons un grand nombre de citrons de Menton déclassés l'année prochaine », affirme lui aussi Stéphane Constantin.

Révision du cahier des charges ?

C'est d'ailleurs déjà le cas cette année. Le directeur de l'Association pour la promotion des citrons de Menton en fait le constat. Il s'attendait à passer la barre symbolique des 60 kg récoltés. Or, en réalité, la production ne devrait s'établir qu'à 50 tonnes. Et pour cause : des citrons trop petits et forcément, plus légers. « Je travaille avec les services de l'État sur une révision du cahier des charges, précise cet ancien technicien chargé des parcs et des jardins pour la municipalité mentonnaise. Ce n'est pas parce que ces citrons sont plus petits qu'ils perdent en

qualité. Ils sont trop petits car ils ne correspondent pas au calibre inscrit dans ce cahier des charges. Donc on est en train de voir pour que ces fruits puissent devenir IGP mais pour la transformation uniquement. » Ces citrons aux calibres inférieurs pourraient donc être voués à la fabrication de confiture ou de limoncello. Sur l'année en cours, Stéphane Constantin observe un accroissement du taux de déclassement des citrons de Menton, soit le nombre d'agrumes qui perdent cette certification européenne. Pour l'instant, pas de chiffres précis, ils ne tomberont qu'en septembre. Mais le chef de l'association relativise : « c'est loin d'être alarmant ». « Nous sommes tributaires du climat et les arbres ont besoin de pluie. C'est très difficile d'évaluer la situation maintenant et de dire ce qu'il va se passer mais la saison a été indéniablement impactée par cette sécheresse rare », conclut-il.

L'IGP, c'est quoi ?

L'indication géographique protégée (IGP) est une certification attribuée par l'Union européenne qui assure de la provenance mais également de la qualité du fruit d'or. Depuis 2015, ce label garantit les agrumes comme étant des citrons de Menton. Mais pour l'obtenir, un agrumiculteur doit tenir un cahier des charges strict. D'abord, pour être éligible à l'IGP, il faut remplir plusieurs conditions :

- L'exploitation doit être implantée dans l'une des cinq communes du territoire : Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Sainte-Agnès, Gorbio ou Castellar.
- Elle doit se trouver à moins de 7 km de la mer à vol d'oiseau et ne doit pas excéder les 590 mètres d'altitude.
- Le terrain doit être irrigable avec, au moins, une arrivée d'eau pour pouvoir assurer le système d'arrosage.
- Le sol doit être argileux et

sableux.

Lorsqu'un producteur remplit toutes ces cases, il peut volontairement entamer les démarches auprès de l'Association pour la promotion du citron de Menton. C'est ensuite son président, Stéphane Constantin, qui viendra contrôler les citrons afin d'apposer la certification IGP sur les agrumes. Pour ce faire, il existe deux critères principaux :

- La section équatoriale du citron de Menton doit se trouver entre 53 et 90 millimètres. Autrement dit, il s'agit du calibre du fruit.
 - L'agrumes doit être visuellement beau : pas de défauts, de tâches ou de malformation.
- L'Association pour la promotion du citron de Menton est ensuite chargée d'accompagner le producteur, tant dans ses pratiques culturales que dans sa commercialisation. Actuellement, 62 opérateurs sont habilités à l'IGP.

Le chiffre

100

À long terme, l'objectif est d'atteindre les 100 tonnes de citrons de Menton par an selon Stéphane Constantin. Mais la tâche s'avère ardue si la sécheresse venait à s'éterniser. Aujourd'hui, la production annuelle s'élève à environ 50 tonnes.



Une dérogation permet d'arroser au goutte à goutte. Mais les feuilles aussi ont besoin d'eau. Les arbres continuent de souffrir.